

PLUi

Si vous souhaitez participer en nous faisant part de vos observations concernant l'élaboration du PLUi, vous pouvez le faire dès à présent et ce, jusqu'à la fin du projet. Un registre est ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes et dans chacune des mairies, aux heures et jours habituels d'ouverture des lieux. Pour celles et ceux qui ne pourraient pas se déplacer, vous pouvez également les adresser

Par courrier

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Pays Rignacois
1 place du Portail Haut
12390 Rignac

Par courriel

communautedecomunes@pays-rignacois.fr